

Les Infos de Base

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 1 du 5 janvier 2005. Les modifications apportées par L.Q. 2004, c. 21 et entrées en vigueur au 5 janvier 2005 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 janvier 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 1 du 5 janvier 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 1 du 8 janvier 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 janvier 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 1 du 5 janvier 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1,

du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 1 du 8 janvier 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 30 avril 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Charte de la ville de Montréal, L.R.Q., c. **C-11.4**, aa. 31, 40-43.

Loi modifiant la Charte de la ville de Montréal, L.Q. 2003, c. 28, a. 55.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 60.2, 65, 97, 180, 388, 519.21, 519.67, 543.2.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 2, aa. 6, 8, 12, 15, 30, 41, 55, 62.

Loi sur l'équité salariale, L.R.Q., c. **E-12.001**, a. 11.

Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale concernant l'établissement de programmes distincts, L.Q. 2004, c. 26, a. 1.

Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec, L.R.Q., c. **F-4.001**, aa. 1-13.

Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec, L.R.Q., c. F-4.001, a. 15.

Loi sur la police, L.R.Q., c. **P-13.1**, aa. 126, 143.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 2, aa. 76, 77.

Loi sur la protection sanitaire des animaux, L.R.Q., c. **P-42**, aa. 55.9.1-55.9.14, 55.9.14.1-55.9.16, 55.43.1, 55.45.1.

Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux, L.Q. 1993, c. 18, aa. 6-8;

Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles, L.Q. 2000, c. 40, aa. 28-33;

Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 35, a. 30.

Loi sur le traitement des élus municipaux, L.R.Q., c. **T-11.001**, aa. 12, 13, 16, 22, chapitre V, 31.6, 32, 32.1, 32.2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2004, c. 20, aa. 199-202, 204-207.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les primes d'assurance pour l'année 2005, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 2.02], nouveau;

Règlement sur les ratios d'expérience pour l'année 2005, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 2.03], nouveau;

Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu pour l'année 2005, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 3], nouveau;

Règlement d'application de la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, R.R.Q., 1981, c. **A-8**, r. 1, aa. 4, 5, 6, 8, 9, 13;

Règlement sur les agents de voyages, R.R.Q., 1981, c. **A-10**, r. 1, a. 14.1;

Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec, [R.R.Q., c. **A-12**, r. 8.01], aa. 6, 9, 13, 14, 16, 17, 24, 30, ann. 1-4;

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le Régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. **A-29.01**, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509], modifié;

Code de construction, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01], aa. 2.09, 2.10, 3.03, 5.04;

Code de sécurité, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 0.01.01.1], aa. 77, 86, 87, 95-97, 106;

Règlement sur les frais exigibles des propriétaires d'ascenseurs, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 0.01.1], aa. 1-3;

Règlement sur les frais exigibles des propriétaires de remontées mécaniques et de jeux mécaniques, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 0.02], a. 1;

Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 1], a. 41;

Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 1.2], a. 1, ann. II;

Règlement de procédure civile, R.R.Q., 1981, c. C-25, r. 8, a. 38.1, 38.2;

Règlement sur les stages de perfectionnement des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 16-12-04, (2005) 137 G.O. 2, 38], nouveau;

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 16-12-04, (2005) 137 G.O. 2, 38], nouveau;

Décret concernant le montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel pour l'année

financière 2005-2006 de l'Office des professions du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 2.1], nouveau;

Règlement sur les stages de perfectionnement des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 60, abrogé;

Règlement sur les dossiers d'un évaluateur agréé cessant d'exercer, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 92, abrogé;

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des évaluateurs agréés, [R.R.Q., c. C-26, r. 97.2], abrogé;

Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 121.1.01.1], aa. 14, 40.1;

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 0.1.2.02], aa. 14, 17, ann. II, III, IV, V, VI, VII, CLXXXIX, CXC;

Règlement sur les droits exigibles et les titres de spécialistes de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, [R.R.Q., c. **C-73.1**, r. 3.], aa. 1, 1.1, 1.2, 2, 3;

Règlement sur les droits et les frais exigibles, [R.R.Q., c. **D-9.2**, r. 1.2], aa. 1-11, 14-16, 21, 24, 25;

Règlement sur la pratique du domaine des valeurs mobilières, [R.R.Q., c. D-9.2, r. 3.01], a. 3;

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, [R.R.Q., c. **I-0.2**, r. 5], ann. B, C, C-1;

Règlement d'application de la Loi concernant l'impôt sur le tabac, [R.R.Q., c. **I-2**, r. 1.1], aa. 1.2, 11.2, 11.4;

Règlement sur les impôts, R.R.Q., 1981, c. **I-3**, r. 1, aa. 7R1, 22R1.1, 22R15, 39R1, 41.1.1R1, 87R3, 87R4, 92.11R0.1, 92.11R1.0.1, 92.11R2, intitulé du chapitre IV du titre V, 126R1, 127R1, 127.6R1, 127.12R1, 130R42.1, 130R101, 133.2.1R1, 152R1, 152R12, 152R14, 159R1- 159R9, 170R1, 192R1, 232R1-232R2.1, 248R1, 248R2, 350.1R1- 350.2R4, 360R2, 487.0.2R1,

570R5, 710R7-710.1R1, 712R1, 726.21R1- 726.23R1, 752.0.7.4R1, 752.0.10.1R1, 752.0.10.1R2, 752.0.10.4R1, 785.2R1, 840R1, 840R11, 840R23.2, 840R23.3, 895R1, 966R1, 998R1, 1015R1, 1015R1.0.1.2, 1015R1.1, 1015R2.1, 1015R2.1.1, 1015R2.2, 1015R2.3, 1015R5, 1015R9, 1015R11, 1015R11.0.1, 1015R13.1, 1015R14.1, 1015R14.2, 1015R14.3, 1015R14.3.2, 1015R16.1, 1029.8.1R0.2, 1029.8.21.17R1, 1029.8.36.0.17R1, 1029.9R1, 1029.9R2, 1056.4R1, 1086R1, 1086R6.1, 1086R7.6, 1086R8.8.1, 1086R8.20, 1086R8.24, 1086R13, 1086R17, 1086R23.1, 1086R23.17, 1088R14, 1102.4R1, 1129.21R1, ann. A et B;

Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires, [R.R.Q., c. **I-13.3**, C.T. 201768 du 30-11-04, (2004) 136 G.O. 2, 5323], nouveau;

Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, [R.R.Q., c. I-13.3, r. 0.003.1], aa. 1, 4, 5, 7, 14, 15, le titre de la sous-section 1, section 2, chapitre 2, titre 1, 28.1, 28.2, le titre de la sous-section 2, section 1, chapitre 3, titre 1, le titre de la sous-section 3, section 1, chapitre 3, titre 1, 36, titre de la sous-section 7, section 1, chapitre 3, titre 1, 47, 48, 48.1, 51, 93, 135, 136-252.2, ann. 1, 2, 3, 10, 11, 17;

Programme d'appui financier à la relève agricole, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113], aa. 1, 6, 8, 9, 33.1;

Programme de financement de l'agriculture, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113], aa. 1, 6;

Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113], aa. 1, 5, 7, 21.1;

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 27-11-01, (2001) 133 G.O. 1, 1336], aa. 1, 18.1, 27.1-27.4;

Règlement d'application de la Loi sur les licences, R.R.Q., 1981, c. **L-3**, r. 1, a. 9;

Décret concernant la suspension de la délivrance de licences de bingo et de licences de gestionnaire de salle de bingo, [R.R.Q., c. **L-6**, D. 1180-2004 du 15-12-04, (2004) 136 G.O. 2, 5539], nouveau;

Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, R.R.Q., 1981, c. **M-5**, r. 1, a. 5;

Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Turquie, [R.R.Q., c. **M-15.001**, D. 738-2004 du 04-08-04, (2004) 136 G.O. 2, 3785], nouveau;

Règlement sur les droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des visas aux fins du crédit d'impôt pour le design, [R.R.Q., c. **M-17**, r. 1.001], a. 1;

Plan conjoint des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 12.1], a. 5;

Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8130 du 08-10-04, (2004) 137 G.O. 2, 4613], nouveau;

Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.1.1.1], aa. 8.1, 23;

Règlement sur l'imposition d'une contribution spéciale pour l'administration du fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.8.3], a. 1;

Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.24.000001], a. 8;

Code de déontologie des policiers du Québec, [R.R.Q., c. **O-8.1**, r. 1], a. 1;

Règlement sur l'aquaculture commerciale, [R.R.Q., c. **P-9.01**, r. 1], a. 3;

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, [R.R.Q., c. **P-9.3**, r. 0.1.], aa. 21, 22, 39;

Règlement sur les aliments, R.R.Q., 1981, c. **P-29**, r. 1, aa. 1.3.1.12.1, 1.3.4.1, 1.3.4.9.1, 1.3.6.3, 7.1.6, 7.2.1, 7.2.11, 7.2.15, 7.2.18, 7.2.21, 7.2.23, 7.4.3, 7.4.4, 7.4.5, 7.4.9, 7.4.10, 7.4.15, 7.4.16.1, ann. 1.3.A, 1.3.B;

Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, [R.R.Q., c. **P-41.1**, r. 5.1], aa. 1, 2, 3, 3.1, 3.2, 3.3;

Règlement sur les espèces ou catégories d'animaux désignées pour l'application de la section IV.1.1 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, [R.R.Q., c. **P-42**, D. 1151-2004 du 08-12-04, (2004) 136 G.O. 2, 5454], nouveau;

Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 1.01.], aa. 11-12;

Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.01.], a. 57;

Règlement sur les exploitations agricoles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 11.1], aa. 44, intitulé de la section I du chapitre VI, 44, 46, 47, 47.1, 48, 50.1-50.3, 56, ann. II, III;

Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, [R.R.Q., c. Q-2, r. 12.1.], a. 144;

Règlement sur les matières dangereuses, [R.R.Q., c. Q-2, r. 15.2.], a. 126;

Règlement sur les cotisations au Régime de rentes du Québec, R.R.Q., 1981, c. **R-9**, r. 2, Tables A et B;

Règlement sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 1.], aa. 13, 13.01;

Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 2.], a. 16.1;

Règlement de prélèvement de la Commission de la construction du Québec, [R.R.Q., c. **R-20**, D. 1096-2004 du 23-11-04, (2004) 136 G.O. 2, 5036], nouveau;

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. R-20, r. 14.01], aa. 5.3, 5.4, 14, 23.2, 27, 33, 36.2, 100, 101, 104, 108, 109, 118, 119, 120, 120.1-122, 123, 124, 125, 131, 132, 133, 134, 134.1, 135, 136, 138, 140, 141, 142, 143.1, 144, 157, 158, 163, 164, 175, 181, ann. I, II, III, VII;

Règlement d'application de la Loi sur le remboursement d'impôts fonciers, R.R.Q., 1981, c. **R-20.1**, r. 1, titre, a. 1;

Règlement sur la sécurité des barrages, [R.R.Q., c. **S-3.1.01**, r. 1.], aa. 65-69;

Règlement sur la Gazette officielle du Québec, [R.R.Q., c. **S-6.1**, r. 0.2.], aa. 6-10;

Règlement sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, [R.R.Q., c. **S-29.1**, r. 1], aa. 1-2.1, 3-3.2, 5-14, 15-21, 23-25, ann. I, II, III;

Règlement sur le soutien du revenu, [R.R.Q., c. **S-32.001**, r. 1], aa. 9, 10, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 79, 90, 104, 150;

Règlement sur la taxe de vente du Québec, [R.R.Q., c. **T-0.1**, r. 1], aa. 505.1R1, 518R9, ann. I, II.2, III;

Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, R.R.Q., 1981, c. **T-1**, r. 1, aa. 0R2, 2R3, 10.8R1, 27.1R1, 40.4R2, 50.0.7R1, 50.0.12R1;

Règlement 31-102Q sur la base de données nationale d'inscription, [R.R.Q., c. **V-1.1**, A.M. 2004 du 02-12-04, (2004) 136 G.O. 2, 5272], nouveau;

Règlement sur les véhicules hors route et modifiant le Règlement sur la motoneige et le Règlement sur les véhicules tout terrain, [R.R.Q., c. **V-1.2**,

D. 1222-2004 du 21-12-04, (2004) 136 G.O. 2, 5535A], nouveau;

Règlement sur la motoneige, [R.R.Q., c. V-1.2, r. 1], aa. 1-5, 22, 23, 35-44, 46-53, 56-63, 65-67, 73-77, 82-84, 92, 93, 105-119, ann. A;

Règlement sur les véhicules tout terrain, [R.R.Q., c. V-1.2, r. 2], aa. 1, 2, 5-7, 10-12.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.